

## Présentation

Les activités ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

- > Aquagym : sport complet faisant travailler tous les muscles sans douleurs,
- > Aquabike : sport permettant d'affiner la silhouette et muscler le corps,
- > Circuit-Training : activité permettant de combiné les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike,
- > Aqua Tonic : activité de renforcement musculaire se déroulant dans le grand bassin,
- > Aqua phobie : activité permettant de vaincre la peur de l'eau.
- > Paddlegym : activité de gymnastiques sur paddle

## Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte bancaire, chèque bancaire, chèque vacances et coupon sport. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

## Les tarifs 2021/2022

(de septembre 2021 à juillet 2022)

Sous réserve de validation par le conseil communautaire

- 77,50 € la session
- Les usagers lésés par une perte de séances durant la période COVID : les séances ont été rattrapées de juin à août

L'inscription à une activité est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription, restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

## Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :

> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale  
La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les sessions en cours :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.

Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme.

Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ni rattrapage ne sera possible.

Dans le cas où vous devez interrompre la session de manière définitive pour des raisons médicales : un remboursement des séances restantes ne pourra intervenir qu'après réception d'un certificat de votre médecin attestant de l'inaptitude à suivre l'activité jusqu'à son terme et précisant sa date d'effet.

Toute demande doit être faite par courrier à :

Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport Service des piscines – 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

## Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires. Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.

Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.

En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.

Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

## Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

## Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au 02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh. Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport Service des piscines – 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

## Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport Service des piscines – 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

## Piscine Aquarive

159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Renseignements et informations

tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

[www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines](http://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines)

# Sessions activités

## Session 2021/2022

- aquagym
- aquabike
- aquatonic
- circuit training
- aquaphobie
- aquagym douce
- paddlegym

Piscines de



QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
KEMPER BREIZH IZEL

## Aquarive

Activités	Jours	Horaires	Intensité de l'activité			Nombre de sessions annuelles	But de l'activité
PaddleGym	mardi	20h00 à 20h45	x	x	x	3	«Elle consiste à se maintenir en équilibre sur un tapis et à effectuer différents exercices favorisant le travail musculaire. La recherche constante de l'équilibre rend les exercices plus compliqués et la séance plus intense. L'aquaTapis est très efficace pour galber les fesses et raffermir la ceinture abdominale»
Aquagym	lundi mercredi jeudi	12h30 à 13h15 20h00 à 20h45 12h30 à 13h15	x x x	x x x		3	sport complet faisant travailler tous les muscles sans ressentir la douleur
Aquabike	lundi mardi mardi mardi mercredi jeudi	19h00 à 19h45 12h30 à 13h15 19h00 à 19h45 20h00 à 20h45 19h00 à 19h45 19h00 à 19h45	x x x x x x	x x x x x x	x	3	
Aquatonic	lundi	20h00 à 20h45	x	x	x	3	activité de renforcement musculaire se déroulant dans le grand bassin
Circuit training	vendredi	19h00 à 19h45	x	x		3	activité permettant de combiner les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike
Aquaphobie	Jeudi	19h50 à 20h50				3	Activité permettant de vaincre la peur de l'eau
Aquagym Douce	Jeudi	14h15 à 15h00	x			inscription à la séance / par 5 / par session	Sport complet faisant travailler tous les muscles en douceur

### Dates des sessions : 2021 – 2022

- session 1 : du 20 septembre au 12 décembre 2021
- session 2 : du 13 décembre 2021 au 3 avril 2022
- session 3 : du 4 avril 2022 au 26 juin 2022

### Pas de cours pendant les vacances scolaires

#### Rappel dates des vacances scolaires

- vacances de la Toussaint du lundi 25 octobre au dimanche 7 novembre 2021
- vacances de Noël du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022
- vacances d'hiver du lundi 7 février au dimanche 20 février 2022
- vacances de printemps du lundi 11 avril au dimanche 24 avril 2022

#### Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 26 juin 2022 au soir.
- **Le port du bonnet de bain est obligatoire**
- **Vidange aquarive du 21 février au 4 mars 2022**

#### Conditions d'inscriptions

- Certificat médical optionnel
- Formulaire de santé à remplir

#### LES TARIFS 2021/2022\*

(de septembre 2021 à août 2022)

- 77,50 € \* la session (période préalablement définie)
- Usager lésés par la période COVID : les séances ont été rattrapées du 9 juin au 29 août 2021.

\* le tarif est valable uniquement pour l'activité, si vous souhaitez rester nager, vous affranchir du droit d'entrée obligatoirement.

#### Modes de paiement acceptés

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupon sport ANCV

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION 2021

En raison de la crise sanitaire, cette année encore, les dossiers devront être soit téléchargés sur le site, soit récupérés à l'accueil d'aquarive durant l'été. le dossier complet (fiche inscription, formulaire santé, certificat médical optionnel et le paiement par chèque ou ANCV) sera à expédier ou déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres **entre le 16 août et le 5 septembre.**

Attention : tout dossier envoyé ou déposé avant la date sera réexpédié. Un agent vous recontactera pour vous confirmer **l'inscription entre le 6 et le 10 septembre.** L'inscription n'est définitive qu'après le dossier complet et paiement des sommes dues.